

Recensions

185 Discourse and Struggle in Minority Language Policy Formation: Corsican Language Policy in the EU Context of Governance

Jean-Bernard Adrey

Par Zélie Guével

188 Forbidden Language: English Learners and Restrictive Language Policies

Patricia Gándara et Megan Hopkins

Par Christopher Chhim

191 Language Policy and Linguistic Minorities in India: An Appraisal of the Linguistic Rights of Minorities in India

Thomas Benedikter

Par Lise Garon

DISCOURSE AND STRUGGLE IN MINORITY LANGUAGE POLICY FORMATION: CORSICAN LANGUAGE POLICY IN THE EU CONTEXT OF GOVERNANCE

De **Jean-Bernard Adrey**, New York, Palgrave Macmillan, 2009, 272 p.

Cet ouvrage publié par l'éditeur universitaire Palgrave Macmillan fait partie d'une collection qui se consacre à la diversité linguistique ainsi qu'aux langues et aux groupes minoritaires, dans le cadre de l'intégration européenne et des mouvements migratoires mondiaux. Il constitue l'une des treize études déjà parues qui portent sur divers aspects des politiques linguistiques, des droits des minorités et du rôle joué par l'école et les pouvoirs politiques pour la survie des langues minoritaires ou régionales dans diverses parties du monde, notamment en Europe, en Asie et en Australie.

Comme l'indique le titre, *Discourse and Struggle in Minority Language Policy Formation: Corsican Language Policy in the EU Context of Governance* concerne l'élaboration de la politique linguistique corse relativement à sa langue régionale dans le contexte de l'Union européenne, un nouvel acteur supranational qui vient modifier la donne dans les relations de pouvoir touchant la reconnaissance des langues minoritaires. L'ouvrage se présente comme une étude politique et sociolinguistique d'un genre nouveau pour qui s'intéresse à l'aménagement linguistique. Il s'agit d'un document très fouillé et particulièrement bien documenté. En effet, en plus de s'appuyer sur les textes classiques de sociologues, philosophes, sociolinguistes, linguistes, analystes du discours et autres théoriciens, comme Bourdieu, Fairclough, Foucault, Gramsci, Calvet, Halliday

et plusieurs autres, l'analyse proposée est le fruit d'une vaste étude de terrain menée par l'auteur en Corse en 2000-2001 ainsi que de nombreuses consultations qu'il a effectuées auprès de responsables œuvrant dans des organes européens tels que le Bureau européen pour les langues moins répandues. Les sources utilisées sont très diversifiées puisque l'auteur s'est adressé aussi bien aux organismes officiels intervenant dans l'application des décisions dans le secteur de l'éducation (rectorat d'académie, universités, enseignants) qu'aux parlementaires européens et corses et aux groupes de militants en faveur de la promotion des langues régionales. De plus, pour étayer sa démonstration, l'auteur a procédé à un examen approfondi de l'ensemble des textes normatifs européens concernant les langues minoritaires, d'une part, et de la presse corse, d'autre part, en mettant en application les théories les plus récentes de la sociologie et de l'analyse du discours. Le thème de l'aménagement linguistique en Corse sert d'ancrage à une réflexion plus générale sur les discours et les relations conflictuelles intervenant dans l'élaboration des politiques linguistiques pour les langues minoritaires. Le livre, de facture soignée, comprend un appareil de notes et de références d'une trentaine de pages, accompagné d'un index analytique.

Rédigé dans un grand souci de clarté, ce livre devrait de prime abord intéresser trois grandes catégories de lecteurs. Ceux qui désirent mieux comprendre le contenu et le mode d'élaboration des politiques de l'Union européenne relativement à la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires trouveront d'excellents éléments d'information et de réflexion dans deux chapitres (chapitres 2 et 3). Ceux qui souhaitent être bien au fait de la situation politique, juridique et sociolinguistique de la Corse d'hier et d'aujourd'hui et comprendre les résultats quelque peu mitigés de la politique linguistique mise en place depuis les années 1980 trouveront dans les chapitres 5 à 8 toute la matière voulue. Il va de soi, et c'est bien aussi le propos du livre, que ces deux grandes questions sont interreliées. Plus précisément, les intentions et les choix au niveau supranational ont une incidence sur les contextes locaux et régionaux tandis que le niveau intermédiaire, celui des États-membres, intervient également dans le processus. C'est pourquoi le chapitre 4 dresse un tableau du nationalisme linguistique de la France, à partir de la Révolution de 1789 jusqu'aux lois les plus récentes en matière de reconnaissance des langues régionales et aux débats concernant la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992.

Enfin, outre les cas de figure concrets examinés, le livre propose un cadre théorique novateur, susceptible de généralisation pour la recherche en aménagement linguistique. Voilà qui pourrait intéresser un troisième groupe de lecteurs désireux d'approfondir la méthodologie de recherche applicable au domaine et d'entreprendre des travaux s'inspirant davantage de la théorie politique et sociologique afin d'aller au-delà des descriptions juridiques et événementielles en prenant en considération le rôle des idéologies et des rapports conflictuels dans l'élaboration des politiques linguistiques et les résultats de ces dernières. C'est le propos du premier chapitre, qui porte un regard critique sur les approches théoriques utilisées pour l'étude de la diversité linguistique dans les États-nations. L'auteur définit un cadre conceptuel complexe et propose une approche interdisciplinaire, principalement inspirée des travaux de politologues, de sociologues et de sociolinguistes, pour étudier l'élaboration des politiques linguistiques. Les étapes préconisées pour évaluer les processus d'intégra-

tion des langues minoritaires consistent à examiner séparément les niveaux supranational, national et régional avant de se livrer à une analyse des interactions entre ces divers niveaux.

À nos yeux, la démarche adoptée par l'auteur et la réflexion théorique sur la méthodologie permettant de rendre compte de la complexité des enjeux et des interactions relativement à la promotion des langues minoritaires constituent la dimension la plus originale de l'ouvrage. Globalement, l'auteur opte pour une perspective « glottopolitique » qui met l'accent sur les rapports conflictuels entre les divers acteurs de la scène sociolinguistique, l'hypothèse de départ étant que le changement découle d'une interaction complexe entre les idéologies, les dispositions juridiques et les pratiques institutionnelles aux divers niveaux. Appliquant les nouvelles théories de la gouvernance, il reconnaît l'importance des rapports informels, des règles non écrites et des préférences des groupes d'intérêt pour expliquer la dynamique des prises de décisions politiques laquelle, montre-t-il, ne dépend pas uniquement des contextes institutionnels et juridiques formels. Son étude du changement social met également en application les principes provenant de l'analyse critique du discours, approche selon laquelle les relations sociales sont construites par les discours et à l'intérieur de ceux-ci, ainsi que par l'interaction de divers ordres de discours dont certains sont marqués par la domination et la recherche d'hégémonie et d'autres, par des intentions de résistance. L'interprétation des genres textuels, en particulier les textes juridiques, selon les théories de la réception, permet également d'aller plus loin dans l'analyse.

Le cas de la langue corse permet d'illustrer le concept de « langue polynomique », proposé pour l'analyse sociolinguistique en remplacement du modèle axé sur la diglossie, qui insiste sur les inégalités. L'approche polynomique se fonde sur une tolérance à l'égard des variétés dialectales et un refus de toute hiérarchisation des régiolectes. Idéologiquement, elle s'oppose à la conception diglossique des langues et présente la diversité linguistique comme une richesse plutôt que comme une source de problèmes. Les travaux d'aménagement de la langue corse en vue de son enseignement dans les écoles, qui se sont faits depuis le milieu des années 1980 sous l'égide de sociolinguistes corses, s'inspirent de ce modèle.

En Corse, l'application sur le plan scolaire des principes de la polynomie ne va pourtant pas sans difficulté, en raison de la nécessité d'opter pour une norme minimale, qui heurte des sensibilités, et de la réaction au mouvement – hégémonique lui aussi – des sociolinguistes chargés de l'aménagement linguistique. En optant pour la pluralité, ceux-ci se font menaçants à l'égard de certains groupes et vont à l'encontre de la conception traditionnelle de la langue, un héritage de longue date découlant de la construction des États-nations, particulièrement fort dans la France « glottophage » (Calvet). Ainsi, le modèle novateur mis en place en Corse depuis les années 1980 grâce à un réseau militant très actif et à une interprétation maximaliste de l'ouverture de la métropole en faveur des droits linguistiques n'a pas réussi, du moins pour le moment, à éradiquer les vieilles croyances. À plus long terme cependant, prévoit l'auteur, le succès de ce modèle éducatif ouvert à la pluralité pourrait servir de fondement à d'autres applications où se posent des questions similaires, comme en Occitanie.

Le livre montre également qu'à l'échelle supranationale européenne, les États-membres demeurent encore des acteurs centraux pour les politiques linguistiques, car ils peuvent se prévaloir d'une grande hégémonie dans la production et l'interprétation des textes juridiques. Pourtant, du fait de l'élargissement de l'Europe, la reconnaissance des minorités linguistiques se posera avec encore davantage d'acuité et l'ethnocentrisme de certains pays de l'Europe de l'Ouest se trouvera remis en question face aux pays de l'Est, où les attentes et les priorités ainsi que la compréhension des questions de citoyenneté, d'identité et de minorités sont totalement autres. On comprend donc que l'intérêt de l'auteur se soit actuellement porté sur la situation linguistique dans les pays baltes.

Par ZÉLIE GUÉVEL,

Professeure au Département de langues, linguistique et traduction, Université Laval

FORBIDDEN LANGUAGE: ENGLISH LEARNERS AND RESTRICTIVE LANGUAGE POLICIES

Sous la direction de **Patricia Gándara** et **Megan Hopkins**, New York, Teachers College Press, 2010, 272 p.

Puisque les États-Unis n'ont pas encore promulgué de politique linguistique officielle, l'aménagement linguistique est devenu le sujet numéro un des débats portant sur l'identité nationale. Préoccupés par le faible niveau d'anglais de certains groupes de la population américaine, les défenseurs des politiques linguistiques restrictives pointent du doigt (quoique d'une manière biaisée et superficielle) les relations Canada-Québec pour souligner les dangers de la langue pour l'unité nationale. En effet, pour les dirigeants américains, l'enjeu linguistique est colossal; les politiques linguistiques « *shape the core identity of groups of people and determine their social, education, and economic opportunities* » (p. 22).

L'ouvrage collectif de Patricia Gándara et Megan Hopkins est composé de plusieurs essais qui totalisent quatre sections. La première partie vise à esquisser une toile de fond démographique dans laquelle le drame d'aménagement linguistique se déroule. La description des étudiants EL (*English learning*) dont près des trois quarts ont pour langue maternelle l'espagnol fait le point sur la réalité sociodémographique du pays. Géographiquement concentrés, ils se trouvent dans une situation de *triple minority*, marquée par l'ethnicité, la langue et le revenu, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, la plupart d'entre eux sont nés aux États-Unis et bénéficient de tous les droits liés à la citoyenneté américaine. Les auteurs notent également le désordre qui caractérise le système actuel et le manque criant de personnel qualifié, de soutien adéquat, de matériel approprié ainsi que l'absence d'évaluation systématique pour mieux servir cette population défavorisée. Bien que le débat s'articule principalement autour du choix des politiques, soit l'éducation bilingue (qui privilégie largement

la langue maternelle des élèves pour faciliter l'apprentissage des matières scolaires comme les mathématiques et les sciences), soit l'éducation English-only (qui offre l'enseignement de toutes les matières exclusivement en anglais afin de mieux faciliter l'intégration des étudiants EL), la vraie question d'un enseignement adéquat qui stimulerait les capacités des étudiants EL demeure largement ignorée. Ce défi laisse le lecteur inquiet au sujet des conséquences à venir si ces enjeux ne sont pas rapidement résolus.

La deuxième section consiste à évaluer plus en profondeur les incidences des politiques linguistiques restrictives, et plus précisément des programmes English-only mis en vigueur dans trois États américains, à savoir la Californie, l'Arizona et le Massachusetts. En appuyant leur analyse sur des sources de données diverses, les auteurs de cette section en viennent à la conclusion que ces politiques n'ont guère amélioré le rendement des étudiants et qu'elles représentent donc un échec cuisant. Ils décrivent en outre les répercussions systémiques de ces politiques. La hausse d'inscriptions aux programmes d'enseignement adapté, les réponses incohérentes des États aux demandes individuelles et l'écart entre les résultats des étudiants EL et non EL illustrent bien les aspects négatifs que peut entraîner ce type de programmes. En raison d'une formation plus limitée et hâtive, les enseignants de ces programmes se considèrent comme moins bien préparés non seulement pour répondre aux besoins scolaires de leurs étudiants, mais également pour agir à titre d'agent de liaison administratif et culturel auprès des familles et de la communauté en général. Devant l'incapacité de mesurer systématiquement les effets des politiques linguistiques restrictives sur les étudiants EL, un appel pour des données plus complètes et uniformisées entre les États est lancé avec pour objectif de mieux évaluer l'effet des programmes sur les populations les plus vulnérables. Mais malgré les problèmes méthodologiques limitant leur évaluation, les auteurs sont d'avis que les politiques English-only ne tiennent pas leur promesse d'intégration linguistique, tant vantée par leurs partisans.

Alors que la troisième partie examine les solutions de rechange aux politiques linguistiques restrictives, la conclusion suscite une réflexion sur l'avenir du système éducatif américain. Bien que l'enseignement bilingue soit considéré comme modèle à suivre pour l'avenir, il existe néanmoins quelques barrières éventuelles et conséquences inattendues dont l'on devrait tenir compte dans la mise en œuvre de nouveaux programmes. Certes, l'insertion d'élèves provenant de différentes communautés linguistiques dans les programmes bilingues peut fournir un environnement égalitaire pour les deux langues tout en encourageant des relations positives entre les groupes, mais les décideurs doivent considérer la pertinence des facteurs socioéconomiques et surtout l'importance d'en maintenir un équilibre. En effet, puisque la plupart des élèves participant à ces programmes sont généralement issus de milieux sociaux aisés, un risque de déséquilibre entre les différentes classes socioéconomiques apparaît, ce qui pourrait détourner des programmes les populations initialement visées par ceux-ci. La solution pour l'éducation des étudiants EL ne devrait pas se concevoir comme un choix dichotomique entre un enseignement bilingue ou English-only comme le suggèrent les critiques, mais plutôt comme un compromis adéquat entre l'instruction dans les deux langues et la composition sociale des groupes d'étudiants.

Gándara et Hopkins ont sans aucun doute dirigé une enquête complète et détaillée au sujet des effets des politiques linguistiques restrictives sur l'éducation des populations qui ne maîtrisent pas encore bien l'anglais. L'ouvrage aurait toutefois bénéficié d'une discussion sur les avantages des politiques linguistiques restrictives afin de contrebalancer la condamnation unanime des auteurs envers ces programmes. En effet, la manière dont Gándara et Hopkins ont assemblé les textes semble un peu biaisée et risque de laisser le lecteur méfiant à l'égard des conclusions avancées. Alors que les auteurs formulent des recommandations pour améliorer les programmes d'éducation actuels, ils ignorent presque complètement le rôle du gouvernement des États et du fédéral dans la protection des droits des minorités linguistiques dans le domaine de l'éducation.

De surcroît, même si l'analyse réalisée par les auteurs montre que les programmes English-only nuisent au développement de l'alphabétisation et des compétences cognitives chez les étudiants EL, il ne faudrait négliger de tenir compte de l'impact potentiel de ces programmes sur les facteurs affectifs. Sur le plan individuel, il est évident que l'enseignement dans la langue maternelle des étudiants EL encourage un transfert de connaissances dans les matières scolaires essentielles. De plus, un fort degré de bilinguisme mène à la conscience métalinguistique par laquelle les individus peuvent se concentrer sur un usage plus productif de la langue. Par contre, les futurs travaux ne devraient pas non plus oublier les attitudes affectives des étudiants EL. Leur interdire de s'exprimer dans leur langue maternelle revient à désavouer une grande partie de leur identité, ce qui pourrait mener certains d'entre eux à cultiver des attitudes négatives envers leur environnement scolaire et envers eux-mêmes. Bien qu'il soit intéressant que l'ouvrage examine les résultats des étudiants aux examens standardisés, les effets des politiques linguistiques sur l'estime de soi mériteraient d'être analysés plus en détail.

Dorénavant, il faudrait trouver un moyen de valoriser et d'exploiter la diversité linguistique qui demeure importante dans les sociétés multiculturelles, comme celle des États-Unis. On devrait éviter de tomber dans un état de diglossie, où deux langues existent sur le même territoire, mais où l'une d'entre elles est considérée comme supérieure à l'autre. Mais la langue espagnole aux États-Unis ne jouit pas du tout du même statut et reste ainsi associée à un travail manuel et mal rémunéré, ce qui n'incite personne à approfondir sa connaissance de l'espagnol. On peut ainsi penser que les attitudes négatives envers une langue particulière peuvent se transmettre aux locuteurs de cette langue. Cette situation peut potentiellement biaiser les politiques d'éducation qui devraient avoir comme but premier le développement intellectuel des apprenants, indépendamment de leur langue maternelle. La politique linguistique américaine devrait profiter de la potentialité plurilinguiste du pays (par exemple des enseignants bilingues très qualifiés) et non nuire à ce qui constitue une des plus grandes forces de la réalité américaine : le fait que des gens de toutes origines souhaitent y vivre, y travailler, y contribuer et surtout y être accueillis.

*Par CHRISTOPHER CHHIM,
Étudiant au doctorat en science politique, Université McGill*

LANGUAGE POLICY AND LINGUISTIC MINORITIES IN INDIA: AN APPRAISAL OF THE LINGUISTIC RIGHTS OF MINORITIES IN INDIA

De **Thomas Benedikter**, Lit Verlag, 2009, 230 p.

Avec son ouvrage intitulé *Language Policy and Linguistic Minorities in India: An Appraisal of the Linguistic Rights of Minorities in India*, l'économiste et chercheur en sociologie Thomas Benedikter dresse un compte rendu extrêmement détaillé de la recherche empirique et de ses inférences théoriques sur le cas indien de régulation étatique de la diversité linguistique.

L'État fédéral indien gouverne un territoire sur lequel 114 langues et 216 dialectes (*mother tongues*) principaux ont été dénombrés dans le recensement de 2001¹. De ce nombre, 22 langues ont été promues par la Constitution indienne au rang de véhiculaires efficaces de diffusion des connaissances modernes méritant l'appui actif de l'État, et l'hindi et l'anglais bénéficient tous les deux du statut de langues officielles. En 1954, les frontières des États ont été redessinées autour de majorités linguistiques afin d'en favoriser l'homogénéité. Parmi les langues parlées sur son propre territoire, chaque État a la responsabilité de choisir une ou plusieurs langues officielles, peu importe si celles-ci ont ou non un statut privilégié dans la Constitution indienne.

Contrairement au modèle américain ou européen dans lequel le multilinguisme est une concession aux milieux issus de l'immigration, le multilinguisme indien correspond à une stratégie d'unification et d'homogénéisation d'une population hétéroclite depuis les temps anciens. D'ailleurs, l'Inde n'est pas une fédération d'États-nations. Au cours de l'histoire, ancienne et récente, la majorité des minorités linguistiques a suivi un long processus d'assimilation à l'une ou l'autre des langues dominantes dans leur environnement.

Dans le système indien de régulation linguistique, Benedikter détermine trois principaux rouages : la fonction publique, le système d'éducation et les médias de communication de masse. Ces trois rouages font d'ailleurs l'objet de trois chapitres.

S'agissant de la fonction publique, la Constitution indienne prévoit d'importantes mesures de protection des langues minoritaires dans les relations entre l'État et les citoyens et de non-discrimination dans le processus de recrutement des employés de la fonction publique. Ainsi, pour faciliter les échanges entre l'État et les citoyens, les documents officiels sont non seulement publiés dans les langues officielles, mais également dans les langues minoritaires. Des bureaux de traduction se trouvent au sein de chaque État et les fonctionnaires doivent répondre au courrier dans la langue de l'expéditeur quand, bien sûr, cela est possible. Toutefois, l'application concrète de telles mesures demeure fort variable, et quelques États seulement acceptent de correspondre avec leurs minorités linguistiques dans leurs langues.

¹ Selon l'auteur, il en existe des centaines d'autres, mais leur poids démographique est faible.

Pour bien comprendre le fonctionnement des emplois dans la fonction publique, l'auteur examine le cas d'un État en particulier. Par exemple, dans l'État du Tamil Nadu (l'un des 28 États formant l'Union indienne et situé au Sud), la plus grande partie du travail administratif se fait en langue tamoule, alors que la correspondance avec les autres États de même qu'avec l'administration fédérale se fait en anglais. Il est donc nécessaire, pour un fonctionnaire du Tamil Nadu, de bien maîtriser le tamoul et l'anglais. La maîtrise de la langue officielle n'est toutefois pas une condition préalable à l'embauche dans un État; chaque nouvelle recrue jouit de toute sa période de probation avant de passer son test de compétences linguistiques.

Puisque l'usage de l'anglais et de l'hindi s'est développé d'un bout à l'autre de l'Union indienne et que chaque État peut adopter sa propre langue officielle, les groupes minoritaires ont besoin de maîtriser trois langues autres que leur langue maternelle. Par conséquent, le système d'éducation encourage un enseignement trilingue, où l'anglais occupe une place de plus en plus importante, aux dépens de la langue maternelle et même de la langue de l'État, qui revêtent moins de prestige. Certes, les minorités ont le droit de fonder des écoles privées pour assurer l'enseignement dans leur langue maternelle, mais les examens officiels se font en anglais et les écoles privées n'ont pas forcément l'aide financière, privée ou publique, nécessaire pour engager des professeurs qualifiés ni pour produire leurs propres manuels scolaires.

Pour ce qui est des médias écrits, et selon une étude menée en 2002, ils sont publiés en 101 langues. Par contre, tout comme dans le cas de leurs écoles, les groupes minoritaires n'ont pas plus de ressources pour opérer leurs médias. Les médias audiovisuels sont désormais le principal moyen de communication de masse, mais un écart important persiste entre le langage standardisé qu'ils utilisent et les langues parlées. L'industrie cinématographique indienne, l'une des plus développées au monde, contribue à répandre l'hindi parmi les foules qui se massent dans les salles de cinéma.

Au lieu de nous proposer une vision synthétique ou un essai exprimant une vision personnelle, Benedikter nous livre un compte rendu bibliographique détaillé et exhaustif d'un champ de recherche immense : les faits et les explications sur les droits linguistiques en territoire indien, lequel est probablement l'un des plus segmentés culturellement dans le monde. Compte tenu de ce choix légitime, l'ouvrage perd en compréhension ce qu'il gagne en extension. On se gardera toutefois d'en faire le reproche à l'auteur, car il a réussi à produire un ouvrage de référence utile au consultant, au coopérant ou à l'entrepreneur présent en sol indien.

Il est malheureusement impossible de passer sous silence un certain manque de cohésion dans l'articulation des chapitres. L'auteur n'a pas su enchaîner convenablement les dix chapitres qui traitent chacun de thèmes particuliers. Il en résulte de nombreuses répétitions à propos de la réorganisation des États indiens selon des critères linguistiques, de l'absence du modèle de l'État-nation en Inde, du paradoxe d'une politique multilingue et de l'exclusion sociale des minorités, de la rivalité entre le Sud et le Nord de la fédération, des différences entre les modèles indien et européen. Par ailleurs, le lecteur pourra être agacé par les fautes de frappe ou les répétitions rapprochées qui auraient dû être évitées.

Se présentant comme une somme encyclopédique, l'ouvrage de Thomas Benedikter ne comporte pas de conclusion. Néanmoins, le discours de l'auteur se construit autour d'un postulat culturaliste, non démontré, mais contestable, selon lequel toute langue – même très minoritaire – a une valeur et qu'il est essentiel de préserver et de perpétuer cet héritage. On ne manquera pas de noter son regret devant la disparition graduelle de centaines de langues minoritaires : l'ouverture au monde et aux langues modernes n'est pas freinée par des racines individuelles fortes, écrit-il (p. 184).

C'est méconnaître le fait que l'identité d'un individu est complexe et qu'elle varie selon ses expériences et les différentes étapes de sa vie, et que la famille ne constitue que l'un des lieux de construction de l'identité. C'est également méconnaître le fait que le concept européen d'État-nation est d'apparition récente et que les identités culturelles sont des construits subjectifs, variables selon les contextes civilisationnels. Quels seraient les avantages concrets du développement d'une langue très minoritaire? Dans le cas de l'Union indienne, l'effacement lent de centaines de langues est-il un problème si les élites et même les groupes concernés n'y attachent que peu d'importance?

*Par LISE GARON,
Professeure, Université Laval*